

C'est la période des entretiens professionnels, chouette !

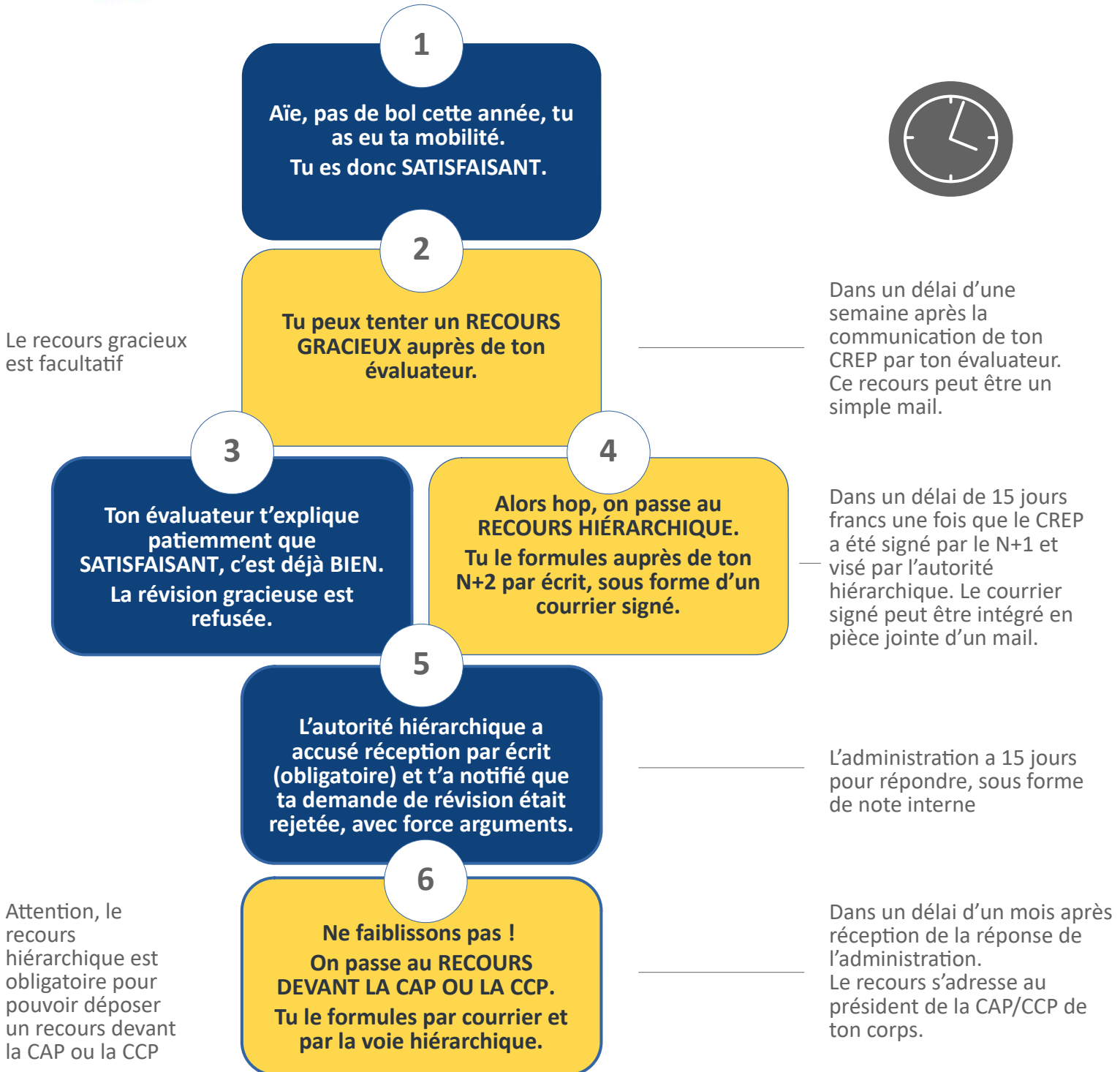
MARRE de voir ton année résumée à un seul mot ?

MARRE de t'entendre dire que tu es « **satisfaisant** » parce que tu as eu une mobilité ?

MARRE de l'existence de **quotas** qui décident de la qualité des agent-es ?

Ou **MARRE** de voir dans ton compte-rendu des termes blessants voire humiliants ?

Prends ton plus beau caillou, et viens jouer à notre **MAAAAARRElle du recours**



Signer son entretien ne vaut pas approbation. Signer signifie seulement que vous avez pris connaissance du CREP. Vous pouvez donc signer quel que soit le contenu et vos recours éventuels.

Et ça jargonne, et ça jargonne

CREP – Compte-rendu d'entretien professionnel
CAP – Commission administrative paritaire (pour les fonctionnaires)
CCP – Commission consultative paritaire (pour les contractuels)

Les syndicats SUD et CGT peuvent vous accompagner et vous aider à construire de manière concise et précise votre argumentaire.